CNEP

Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie





Créée en 1997, la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie se compose aujourd'hui de 3 syndicats professionnels organisés en filière.







Dominique Munier Secrétaire





Fabricants des Marques de cosmétiques professionnels pour l'institut & le spa



Fabricants de Matériel pour l'institut, le spa et les centres spécialisés dans les soins d'embellissement des ongles et du regard



Instituts de Beauté indépendants et franchisés, Spa, Centres indépendants et franchisés spécialisés dans l'embellissement des ongles, du regard et du Maquillage, Centres indépendants et franchisés spécialisés dans les soins de beauté hi tech, Centres de bronzage en cabine, Centres de maquillage permanent, Ecoles, CFA et Centres de Formation



Les Chiffres clés



La Branche Esthétique en France

Rapport XERFI 2024

15 300 Entreprises avec salariés - 62 200 Salariés

3,75 Mds€

La CNEP en Chiffres

1250 Adhérents - 7100 salariés

82% de PME/TPE

Le Bureau de la CNEP



UPB Novi Group Dominique Munier Secrétaire



UME Groupe Thalgo J. Claude Sirop Administrateur



UPB Ieva Group Joss Devilleneuve Administrateur



BWSG Group Régine Ferrère **Présidente**







UMM Groupe Corpoderm José Flotas Trésorier



UPB Elégance Group Jean Eric Knecht Administrateur



UPB Wellness Group Nicolas Videau Administrateur



UPB Groupe L'Onglerie Angélique Gascoin Administrateur



UPB Novaskin **Damien Patureaux** Administrateur



UPB Groupe ADS Maud Carlassare Administrateur

Un Collège d'Experts





Géraldine Rocheteau Déléguée à la Formation



Marie Paule Leblanc-Péru Présidente de Spa-A Experte du Spa de bien-être



Maître David Simhon Avocat en Droit de la Santé Conseil de la CNEP



La CNEP et ses syndicats affiliés représentent les intérêts de la filière Beauté Bien-être près des Ministères de Tutelle et des Organisations Gouvernementales



Les représentants de la CNEP au Ministère de l'Education Nationale



1. Ministère de l'Education Nationale 19ème CPC

Réforme des diplômes de la filière Beauté Bien-être

L'UPB représente la branche à la Commission interministérielle

« Services et Produits de Consommation »

Titulaire : Régine Ferrère – Vice-Présidente de l'UPB

Suppléante : Géraldine Rocheteau – Déléguée CNEP à la formation

Membres des groupes de travail

Régine Ferrère – Vice-Présidente de l'UPB

Florence de Mortillet – Vice-Présidente de l'UPB

Anne Masson – Ingénieur Chimiste

La Fabrique de la Beauté Cosmetic Valley



Les représentants de la CNEP au Ministère de l'Economie et des Finances DGE/DGCCRF



2. Ministère de l'Economie et des Finances Direction Générale des Entreprises DGE/DGCCRF

L'UPB représente les entreprises de la branche Beauté – Bien-être inscrites soit au RCS soit au RM

Accompagnement des entreprises sur les dossiers économiques et règlementaires

Contrôles réglementaires annuels des entreprises

Travaux portant sur la mise en place d'un cadre réglementaire de l'exercice professionnel des esthéticiennes Travaux portant sur la mise en place des conditions d'accès à l'exercice des Métiers de l'embellissement des ongles et du regard

Membres des commissions

Régine Ferrère – Présidente de la CNEP

UPB/Collège Instituts - Dominique Munier - Président de l'UPB - Directeur Général des enseignes de Novi Group

UPB/Collège SPA – Cécile Trouiller Gerfault – SPA-A

UPB/Collège maquillage, ongles et cils - Angélique Gascoin - Groupe l'Onglerie

UPB/Collège embellissement du regard – Maud Carlassare – Atelier du Sourcil



Les représentants de la CNEP au Ministère de la Santé / DGS



3. Ministère de la Santé / DGS



Participation aux travaux pour la mise en place de l' Arrêté du 11 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 5 mars 2024 relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel y compris la technique du maquillage permanent.



Travaux engagés avec **la DGS** portant sur une proposition d'encadrement des soins de beauté et de bien-être.



Participation aux travaux pour la mise en place du **Décret du 24 mai 2024**, publié au Journal Officiel qui prévoit que les esthéticiens formés pourront pratiquer des actes d'épilation à la lumière pulsée intense et au laser à visée non thérapeutique.



Participation aux travaux pour la mise en place de **l'Arrêté d'application du 26 février 2025** portant sur les conditions de formation des esthéticiennes pratiquant la dépilation à la lumière pulsée et au laser.



Les représentants de la CNEP au Ministère de la Santé / DGS



Pour la CNEP

Régine Ferrère – Présidente David Simhon – Avocat en Droit de la Santé

Pour l'UPB

Dominique Munier – Novi Group – Président de **l'UPB** Angélique Gascoin – Groupe l'Onglerie – Vice-Présidente de **l'UPB** Maud Carlassare – Groupe Atelier du Sourcil - **Vice-Présidente de l'UPB**

Pour l'UME

Jean-Claude Sirop – Président Thalgo – Président de **l'UME**Julie Olivier – Directrice des Affaires Réglementaires de Groupe Rocher – **UME**

Pour l'UMM

José Flotas : Corpoderm – **UMM** Ghislain Rollet : HTA - **UMM**



Les représentants de la CNEP au Ministère du travail



4. Ministère du travail

C'est l'UPB qui porte la voix de l'ensemble des syndicats adhérents à la CNEP près de la DGT L'UPB a en effet été reconnue représentative par le Haut Conseil du Dialogue Social du 26 avril 2017, puis par un Arrêt de la Cour d'appel administrative de Paris du 4 juillet 2019 et confirmée par les enquêtes de représentativité 2021 et 2023.

L'UPB siège depuis novembre 2017 en Commission Mixte Paritaire de la Convention Collective et dans toutes les commissions s'y rapportant

Commission Mixte Paritaire CMP - CPPNI

La commission Mixte Paritaire (CMP-CPPNI) a pour rôle de fixer les grilles des salaires, les conditions de Travail, d'Hygiène et de Sécurité des salariés, de négocier les conditions relatives à l'accès des salariés à la mutuelle, à l'épargne salariale, la prévention des risques professionnels...

Membres de la Commission Mixte Paritaire CMP - CPPNI

Dominique Munier : Novi Group - Président de l'UPB Régine Ferrère : Vice-présidente de l'UPB en charge de la négociation sociale Florence de Mortillet : Vice-Présidente de l'UPB Novi Group - Collège Franchisés



Les représentants de la CNEP au Ministère du travail



CPNEFP – Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

La CPNEFP a pour mission de promouvoir la formation professionnelle dans la branche en liaison avec l'évolution de l'emploi et des compétences.

Membres de la CPNEFP – Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Florence de Mortillet : Co-Présidente de la CPNEFP - Vice-Présidente de l'UPB - Collège Franchisés - Novi Group Régine Ferrère : Vice-présidente de l'UPB en charge de la négociation sociale

SPP - Commission Paritaire Professionnelle

La SPP a pour rôle de définir les priorités de la branche en matière de formation et de mettre en place les CQP de branche.

Membres de la Section Paritaire Professionnelle SPP

Dominique Munier: Président de la SPP- Novi Group - Président de l'UPB Florence de Mortillet: Vice-Présidente de l'UPB - Collège Franchisés - Novi Group Régine Ferrère: Vice-présidente de l'UPB en charge de la négociation sociale

est notre Opérateur de Compétences pour l'Alternance et la Formation tout au long de la vie



La CNEP et les différentes instances de concertation



5. L'ANSES

Membres en charge du dialogue Régine Ferrère – Présidente de la CNEP Maître Simhon – Avocat en droit de la Santé



6. L'Institut National de la Consommation

Placé sous la tutelle du ministre chargé de la Consommation, l'Institut national de la consommation (INC), créé en décembre 1966, est un établissement public national à caractère industriel et commercial.



L'INC fait partie du groupe de travail de la Norme Afnor » Soins de Beauté et de Bien-être





7- La CNEP est présente dans toutes les commissions de normalisation du pôle Beauté - Bien-être en France et en Europe





L'intérêt des Normes Pour la Branche Beauté Bien-être



- > La Norme AFNOR est un outil stratégique pour l'entreprise et pour les acteurs économiques
- **Elle permet:**
- d'innover, d'anticiper et de faire évoluer les produits et les services,
- d'être compétitif, d'avoir de meilleures armes pour conquérir des marchés,
- de mieux connaître les marchés et leurs tendances.
- La Norme AFNOR est un outil de politique publique qui constitue un complément de la réglementation et une référence pour l'ouverture et la transparence des marchés publics.



Régine Ferrère – Présidente de la CNEP





Présidente de la Norme Française STO2 « Soins de Beauté et de Bien-être »

Elle a été désignée au



par le vote des 22 pays membres

Présidente de la Norme Européenne

« CEN/TC409 Management and quality of beauty salon services »



Trois Normes XP « Soins de Beauté Bien-être » Normes sponsorisées par la CNEP



- 1. La Norme XP « Soins de Beauté et de Bien-être »
 Publiée en juin 2014 en cours de révision en 2024/2025
- 2. La Norme NP « Spa de Bien-être »

 Elaborée avec le groupe d'experts CNEP, publiée en février 2014
- 3. La Norme CEN/TC
 - « Indoor sun exposure services »
 - « Requirements for professionnal indoor sun exposure service providers »

Marc Boutet, membre de la **CNEP** a participé aux travaux européens Publiée en **mars 2015** et reprise dans le catalogue français des Normes, elle se compose de 3 parties :

- Partie 1 Exigences relatives à la formation du personnel
- Partie 2 Qualification et compétences requises pour les conseillers en bronzage en cabines
- Partie 3 Exigences relatives à la prestation de services



Les syndicats affiliés à la CNEP



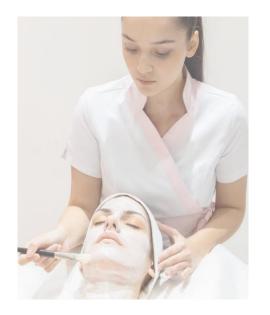




























Qui vous représente?

Président : Jean Claude Sirop - Président du Groupe Thalgo

Vice-Présidente : Aurélie Furiga – Olivier Claire

Secrétaire: Bruno Rebibou – PBI

Trésorier: José Flotas – Président du Groupe Corpoderm



C'est le Syndicat Patronal des Professionnels de la Beauté et du Bien-être



Qui vous représente?



Président de l'UPB Dominique MUNIER Groupe NOVI



Vice-Présidente de l'UPB

Régine Ferrère
en charge des négociations
sociales



Secrétaire Patrick LACOMBLED



Trésorier Jean-Marc SIROP



UPB

Union des professionnels de la Beauté et du Bien-être









Collège formation CFA / ECOLES/ CENTRES DE FORMATION

Collège SPA



Collège Embellissement des ongles



Collège Embellissement du regard



Collège Soins Hi tech



Collège Bronzage en Cabine









Les travaux de la CNEP & de ses syndicats affiliés en 2025

- Travaux portant sur l'encadrement des actes esthétiques de beauté et de bien-être afin de délimiter clairement le périmètre d'exercice des professionnels de la beauté et du bien-être par rapport aux professionnels de santé.
- Travaux portant sur la formation sur les Technologies Innovantes sur nos trois axes métiers historiques Anti-âge Minceur Epilation Durable dans le respect de la sécurité du consommateur.
- Travaux sur la réactualisation des Normes d'hygiène et de sécurité pour les personnels et pour les consommateurs afin que nos entreprises répondent aux attentes du consommateur.
- Mise en place d'une veille juridique afin d'assurer en temps réel la protection de la filière sur le terrain de la Beauté et du Bien-être face aux diverses attaques, en particulier celles des professions de santé.





Les travaux de la CNEP & de ses syndicats affiliés en 2025

- Travaux sur nos diplômes, et sur la qualité de notre formation tout au long de la vie qui sont autant de messages d'expertise et d'excellence pour répondre aux exigences du marché.
- Travaux portant sur l'étude des deux grands marchés que sont les Millenials et la Silver Beauty.
- Travaux sur la mise en place de formations sur les soft skills pour les personnels des entreprises de beauté et de bien-être afin de renforcer le capital confiance que leur accordent leurs clients.
- Travaux pour favoriser l'accompagnement de nos métiers vers le numérique et l'Intelligence Artificielle.



L'action de la CNEP avec ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie











La CNEP

est Membre associé du Comité de Filière, constitué avec ses partenaires institutionnels, la FEBEA et la Cosmetic Valley

Un secteur qui pèse en France

288 465 entreprises - 542 846 salariés - 37,5 Md€ de chiffre d'affaires



La filière est un secteur dynamique qui repose sur la recherche, l'innovation, la fabrication et la production de matériels et de cosmétiques de plus en plus sophistiqués, la formation initiale et continue tout au long de la vie, et sur la prestation de services de beauté et de bien-être dans les instituts, les centres de beauté spécialisés, les centres d'embellissement des ongles et du regard, les spas et l'esthétique à domicile.

Le secteur de la beauté et du bien-être est le deuxième secteur exportateur français.

Dans ce Comité de Filière, la CNEP représente la Distribution.

Les Instituts - Les SPA – Les Centres de bronzage en Cabines - Les Centres d'embellissement des ongles et du regard

Les centres de maquillage et de Maquillage permanent

Les Ecoles, CFA & Centres de formation









Nos objectifs

- Obtenir un encadrement des actes esthétiques de beauté et de bien-être qui permettra de délimiter clairement le périmètre d'exercice des professionnels de la beauté et du bien-être par rapport aux professionnels de santé.
- **Défendre la légitimité de la filière** sur le terrain de la Beauté et du Bien-être.
- Renforcer la formation pour les Technologies Innovantes sur nos trois axes métiers historiques Anti-âge Minceur- Epilation Durable en respectant la sécurité du consommateur.
- Renforcer les Normes d'hygiène et de sécurité pour les personnels et pour les clients afin que nos entreprises répondent aux exigences du consommateur.





- Capitaliser sur nos diplômes, et sur la qualité de notre formation tout au long de la vie qui sont autant de messages d'expertise et d'excellence pour répondre aux exigences du marché.
- S'approprier les nouveaux marchés des Millenials et des Baby Boomers.
- Renforcer le capital confiance que nous accordent nos clients par la mise en place, **pour les personnels des entreprises de beauté et de bien-être,** de formations sur les **Soft Skills.**
- Accompagner la grande mutation de nos métiers vers le numérique et l'Intelligence Artificielle.



Les actions de la CNEP menées avec ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie











La CNEP

est Membre associé du Comité de Filière, avec ses partenaires institutionnels, la FEBEA et la Cosmetic Valley

Un secteur qui représente en France

288 465 entreprises - 542 846 salariés - 37,5 Md€ de chiffre d'affaires



La filière est un secteur dynamique qui repose sur la recherche, l'innovation, la fabrication et la production de matériels et de cosmétiques de plus en plus sophistiqués, la formation initiale et continue tout au long de la vie, et sur la prestation de services de beauté et de bien-être dans les instituts, les centres de beauté spécialisés, les centres d'embellissement des ongles et du regard, les spas et l'esthétique à domicile.

Le secteur de la beauté et du bien-être est le deuxième secteur français exportateur.

Dans ce Comité de Filière, la CNEP représente la Distribution.

Les Ecoles CFA & Centres de Formation labellisés Qualiopi Les Instituts - les SPA - les Centres de bronzage en Cabines Les Centres d'embellissement des ongles et du regard Les centres de maquillage et de dermopigmentation







Cinquième réunion du Comité de filière cosmétique, le 28 janvier 2025

Organisée par le pôle de compétitivité **COSMETIC VALLEY et la Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA), avec la participation de la CNEP,** la cinquième réunion du Comité de filière cosmétique s'est tenue **le 28 janvier 2025**, à Bercy sous la présidence du **ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci.** Cette rencontre a rassemblé une trentaine de porte-paroles de la filière, représentant tous les maillons de la chaîne de valeur - fournisseurs, fabricants, distributeurs — et témoignant de l'intégration complète du secteur « *de la plante au produit* ».

Parmi les participants figuraient des entreprises de toutes tailles : jeunes marques, PME, ETI et grands groupes.

Un secteur majeur pour l'économie française

La force du Made in France est, non seulement un accélérateur d'innovations, mais il est aussi un puissant soutien à la création d'emplois qualifiés en région.

Après une campagne de communication efficace pour faire mieux connaître les métiers de la filière en 2024, le secteur a décidé d'engager en 2025 une des actions pour promouvoir une meilleure gestion prévisionnelle collective des emplois et des compétences dans le cadre du programme *Territoires d'industrie dont la CNEP est un partenaire actif à Chartres*.







Cinquième réunion du Comité de filière cosmétique, le 28 janvier 2025

Régine Ferrère, Présidente de la CNEP a eu un échange avec les représentantes de la Direction Générale des Entreprises (DGE). Elle a souligné les difficultés de recrutement des entreprises de la branche et rappelé ses priorités en matière d'apprentissage.

A la CNEP, 43% de nos chefs d'entreprise de la branche Beauté Bien-être cherchent à recruter, une écrasante majorité d'entre eux n'y parvient pas (87%).

Notre branche a décidé de faire de l'emploi un axe prioritaire

Au total 16 190 apprentis ont été embauchés lors de la campagne 2023 / 2024.

7.262 000 M d'heures de formation ont été données

On note une forte poussée des diplômes et titres de niveau 5 - 6 & 7 (post Bac)

La CNEP a souhaité que les primes à l'embauche pour les diplômes et titres post niveau 4 soient maintenues pour la campagne 2025/2026 et que le niveau des NPEC de nos diplômes et titres RNCP restent stables pour la campagne 2025/2026.

Pour la CNEP, la formation par l'apprentissage qui permet la transmission des savoirs, est un axe majeur pour assurer l'avenir de cette filière d'excellence.



Nous représentons un secteur « essentiel »



Les instituts, SPA et Centres de Soins Spécialisés dans les soins de beauté et de bien-être sont avant tout des commerces de proximité.

Ils contribuent ainsi à dynamiser les territoires avec un maillage sur l'ensemble des régions françaises. Ils sont essentiels pour recréer du lien social.

Le secteur compte parmi ses salariés 80% de personnes qualifiées et 20% d'apprentis en cours de qualification. Il s'agit essentiellement d'une population féminine.

Enfin, le secteur est au cœur de l'innovation. Il s'appuie sur une recherche dynamique qui engendre chaque année la sortie de cosmétiques innovants et de dispositifs de plus en plus performants répondant aux nouvelles exigences des consommateurs sur les axes minceur, épilation et anti-âge.

Les Marques de cosmétiques professionnels adhérentes à la CNEP exportent non seulement 70% de leur production de produits retail sur les marchés européens et mondiaux, mais également leur savoir faire en matière de protocoles de soins de beauté et de bien-être participant ainsi à la renommée internationale du « Label France ».















La CNEP est partenaire de la Cosmetic Valley



La Cosmetic Valley est le premier réseau mondial en parfumerie-cosmétique, par sa filière industrielle, son écosystème de recherche en cosmétologie et son offre de formation.

Son réseau s'étend à l'international avec de nombreux partenaires.

6 200 Entreprises - 226 000 Emplois en France
630 Adhérents - 71 Milliards d'€ - 23 Milliards exportés
1^{er} exportateur mondial de parfums et cosmétiques

15% de parts de marché devant les USA (10%) et l'Allemagne (8,7%)



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



La CNEP est partenaire de la



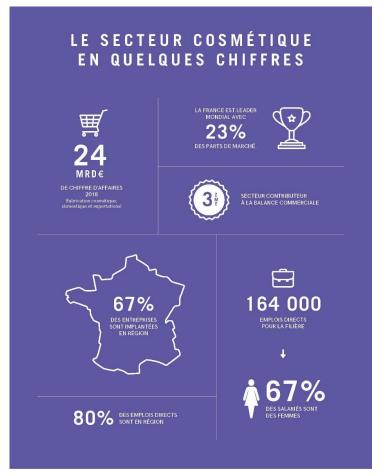
Travaux communs

- Evaluation de la sécurité des produits cosmétiques pour les produits cosmétiques pour les esthéticiennes (instituts, spas)
- Projet de loi de simplification administratives des entreprises. La FEBEA et la CNEP proposent trois mesures simples et sans coût pour aller plus loin et améliorer la compétitivité de la filière cosmétique.
- Participation à l'étude ASTERES Le secteur des cosmétiques : point fort de l'économie



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie





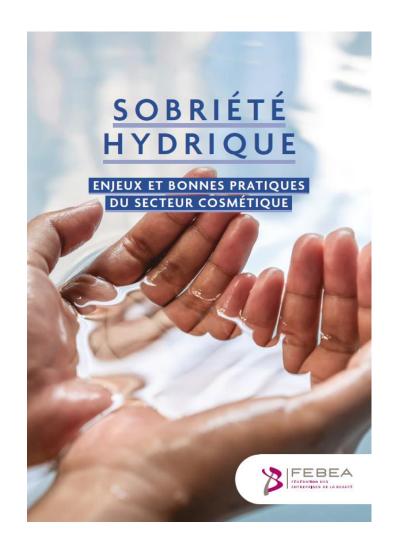












• Participation au Guide de la Sobriété Hydrique Les bonnes pratiques du secteur cosmétique

« Gestion de l'eau dans les instituts et spas »

Entretien avec Régine Ferrère

Présidente de la CNEP (Confédération Nationale de l'Esthétique et la Parfumerie



CLAIRE



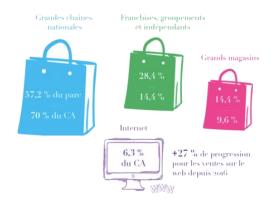
La première application qui décrypte tous les ingrédients cosmétiques

Mise en place d'une campagne de promotion, auprès des adhérents de l'UPB et des Ecoles de Formation.





La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



La CNEP est partenaire de la

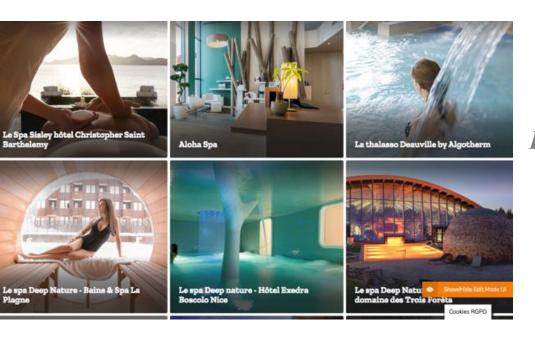




La CNEP est partenaire de







Fédération des professionnels du spa et du bien-être créée en 2001 Un label SPA-A créé en 2011 Membre de l'UPB

Présidente de l'Association SPA-A : Marie-Paule LEBLANC-PERU

Des réunions, des publications des prises de parole et des networkings

350 membres 4500 visiteurs par mois sur le site Plus de 1500 visites sur les pages dédiées à nos spas labellisés



Les partenaires institutionnels de la CNEP



















Les partenaires formation de la CNEP









Les partenaires média de la CNEP Salons-Presse Professionnelle Esthétique Parfumerie



BEAUTY FORUM



cosmétiquemag





Nos Partenaires des Magazines Professionnels et des Salon Professionnels



Nous contacter

Service Administratif



Par courrier / CNEP – 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Par Téléphone / + 33 (0)2 34 40 02 82 du lundi au vendredi de 9h à 18h

Par Email / secretariat@cnep-france,fr

Service Presse
Régine Ferrère / 06 07 94 50 22/cnep@cnep-france.fr

Retrouvez toutes nos informations sur notre site http://www.cnep-france.fr/